



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.952

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES- DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Direction des Projets
Hydrauliques et du Pluvial

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES- DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2009-1303 du 9 Décembre 2009, complétée par la délibération n° 2010-205 du 8 Mars 2010, il a été décidé de réaliser le schéma directeur des eaux pluviales dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

L'étude de schéma Directeur Pluvial a pour objectifs de :

- Mettre à jour le plan des réseaux d'eaux pluviales,
- Diagnostiquer l'origine des débordements ou des dysfonctionnements constatés,
- Prévoir et maîtriser l'impact du ruissellement urbain afin d'assurer la continuité de l'urbanisation, sans risque pour les personnes et les biens,
- Evaluer la faisabilité et proposer un programme chiffré de travaux par bassin versant afin d'améliorer l'existant et de contrôler l'urbanisation future,
- Proposer un zonage pluvial sur l'ensemble du territoire de la commune.

Cette étude intègre la réalisation d'un programme pluriannuel d'investissement pluvial établi en cohérence avec les projets d'urbanisme et développera les orientations à prendre pour les projets futurs. Elle s'inscrit dans le cadre des réflexions à l'élaboration du futur PLU de la commune et permet d'aboutir à l'établissement du zonage pluvial au titre de l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.

Cette étude, ayant fait l'objet d'un marché par voie d'appel d'offres ouvert, est estimée à 348 050,00 € H.T soit 416 267,80€ T.T.C répartis de la manière suivante :

- Lot 1 : Schéma directeur et zonage des eaux pluviales hors topographie : 314 960,00 € H.T soit 376 692,16 € T.T.C
- Lot 2 : levés topographiques du réseau et des ouvrages : 33 090,00 € H.T soit 39 575,64 € T.T.C

L'Agence de L'Eau Rhône Méditerranée et Corse peut nous apporter une aide financière pour la réalisation de ce projet.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** cette demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la réalisation du Schéma directeur des eaux pluviales.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipal à faire recette de cette subvention sur le budget de l'Eau et de l'Assainissement.

2010.952 - SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES- DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L' EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**